

Arrondissement de GRASSE

Canton de SAINT-VALLIER

Le Tignet, 06/08/2019

MAIRIE
DU
TIGNET
06530



DREAL PACA
A l'attention de l'Unité Évaluation Environnementale (SCADE)
16 rue Antoine Zattara

CS 70248
13 331 MARSEILLE CEDEX 3

Lettre recommandée N°

Objet : saisine de l'Autorité environnementale (Ae)

Coordonnées : François BALAZUN, mairie.letignet@wanadoo.fr

04 93 66 66 66

PJ : 1 dossier papier et 1 dossier numérique (CDROM)

J'ai l'honneur de vous consulter pour avis en tant qu'Autorité environnementale (Ae), conformément aux articles L104-6 et R104-23 du code de l'urbanisme. Cette consultation porte sur la prise en compte de l'environnement par mon projet de PLU¹ et sur son évaluation environnementale.

Selon l'article R104-25 du CU, la formulation de votre avis intervient dans les trois mois suivant la date de réception de cette saisine. Date dont vous voudrez bien m'informer par un accusé de réception à l'adresse mail suivante : mairie.letignet@wanadoo.fr

L'avis de l'Autorité environnementale sera réputé sans observation s'il n'intervient pas dans ce délai de trois mois.

J'ai noté que l'avis de l'Autorité environnementale ou l'information relative à l'absence d'avis émis dans le délai² sera mise en ligne sur votre site internet :

<http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/EXPLOITATION/DRPACA/avis-ae-plans-programmes-paca.aspx>

Je vous transmets avec cette saisine conformément aux indications de votre site internet cumulativement

- un dossier papier et un dossier numérique sur **CDROM**
- un courriel avec en PJ un dossier numérique

Le Maire
François BALAZUN



¹SCOT, PLU, révision simplifiée/modification/ mise en compatibilité de PLU, carte communale.

²« L'absence d'avis émis dans le délai » est réputé sans observation.cf;R104-25 du CU.